

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Jeudi 24 Septembre 2009 à 18 h 30 en Mairie

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VANHEULE, maire. Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2009

**Etaient présents :* VANHEULE Philippe – GRANDJEAN Ghislaine – RAPHANEL Berthé – HENAULT Claude – TAMION Franck – LONGUET Jérôme – CROUIN Valérie – PESQUET Claire – DECAYEUX Nadine – LERQUIER Karen – ONO-DIT-BIOT Michaël – LONGO Virginie – DUHAMEL Denis – DUBUC Georges – CHAGNAUD Francis

**Absents non représentés :* Maryse ZOLLI – Nathalie PERRIER – Jean-Claude LAURENT – Agnès BOUTIGNY

**Absents représentés :*

Danièle QUESNEY donne pouvoir à Karen LERQUIER

Joël HEBERT donne pouvoir à Philippe VANHEULE

Eric OGER donne pouvoir à Jérôme LONGUET

Christophe ANTIOME donne pouvoir à Claude HENAULT

**M Berthé RAPHANEL est nommé secrétaire de séance*

Observations quant au compte-rendu de la réunion précédente : NEANT

Le compte-rendu du Conseil municipal du 30/06/2009 est adopté à l'unanimité, soit 19 voix pour.

M. le Maire explique qu'il était tenu de convoquer le Conseil Municipal malgré un ordre du jour succinct car la dernière réunion datait du 30 juin 2009 et les textes imposent une réunion par trimestre.

N° 36/2009 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération n° 2009-26 de la Communauté de Communes du canton de Bourgtheroulde-Infreville, par laquelle le Conseil Communautaire, lors de sa réunion plénière du 19 juin 2009, a approuvé à l'unanimité la modification des statuts,

Vu le contenu du projet de statuts modifiés pour la Communauté de Communes, à savoir la modification de l'article 11 ainsi rédigée :

- Sont d'intérêt communautaire
 - l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements suivants :
 - Centre de Loisirs de Bosguérard
 - Maison de l'Enfance de Bourgtheroulde**
 - Centre de Loisirs Jules Verne de Bosc Roger en Roumois
 - Multi Accueil « Les Petits Lutins » à Bosc Roger en Roumois**
- les actions rentrant dans le cadre du Contrat **Enfance Jeunesse**, Contrat Educatif Local et Relais Assistantes Maternelles.

Et la modification de la septième compétence optionnelle intitulée « L'Assainissement Non Collectif », rédigée comme suit :

La Communauté de Communes assure, dans le cadre d'un Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC), à compter du 1^{er} janvier 2008

Article 20 : *Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves
Le contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations*

Article 21 : *La réhabilitation des installations défectueuses validée par un Comité de Pilotage, suite au contrôle prévu à l'article 20*

Article 22 : *L'entretien des installations neuves ou dont la réhabilitation aura été effectuée après le 01/01/08 (l'entretien des installations réhabilitées avant cette date restent à la charge des Communes)
L'entretien des autres installations en état de fonctionnement*

Vu que, conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Communes membres de la Communauté d'en délibérer,

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville telle qu'elle résulte de la délibération n° 2009-26 du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2009.

Membres en exercice : 23	NUL	00	POUR	19
Membres présents : 15	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 19	Abstention	00		

N° 37/2009 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ACHAT DU MOBILIER POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au lancement de la consultation pour l'achat du mobilier pour le restaurant scolaire.

Le mobilier, objet de cette consultation, devra répondre aux normes NF et comprendra :

- 31 tables, taille 4N, 1600 X 800 mm, 6 places assises, coloris au choix
- 4 tables, taille 4N, 1200 X 800 mm, 4 places assises, coloris au choix
- 2 tables, taille 6 N, 1800 X 800 mm, 6 places assises, coloris au choix
- 202 chaises, taille 4N
- 12 chaises, taille 6N
- 24 claustras, hauteur 1460 X 1600 mm, coloris au choix
- 5 bacs à fleurs centraux, 600 X 600 mm, coloris au choix
- 1 bureau avec retour et 2 caissons, coloris au choix
- 1 chaise de bureau, coloris au choix
- 2 chaises visiteurs, coloris au choix
- 1 armoire à portes battantes, 4 tablettes, coloris au choix

Le mobilier soumis à la consultation avait été étudié en Commission Vie scolaire et également en Commission Aménagement du Territoire lors du lancement de l'appel d'offre pour la construction du restaurant scolaire.

Etant donné le coût estimatif du projet, la procédure suivie sera la procédure adaptée régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

M. Georges Dubuc souligne qu'il y a peu de places assises prévues. M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un self et non plus d'une cantine avec service à table. Il y aura un flux d'enfants dans le restaurant scolaire. Ils ne seront pas tous présents en même temps dans le restaurant. Le marché initial avait prévu 170 places assises. L'augmentation à 202 places assises pour les enfants permet d'envisager un roulement plus important afin de laisser plus de temps aux enfants sur le temps de l'animation.

Mme Ghislaine Grandjean demande ce qu'il sera fait du mobilier existant. M. le Maire souligne qu'il s'agit principalement de petites tables et qu'il n'exclut pas la possibilité d'en faire un don à une œuvre caritative ou humanitaire qui en aurait l'utilité, notamment les associations menant une coopération avec les pays en sous-développement. Mme Ghislaine Grandjean soumet l'idée d'en faire profiter les centres de loisirs du canton. M. le Maire confirme que la question reste ouverte à la discussion. Il est préférable d'en faire profiter une association plutôt que de stocker le mobilier dans nos locaux.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'autoriser M. le Maire à lancer la procédure adaptée pour l'achat du mobilier pour le restaurant scolaire.

D'autoriser M. le Maire à signer le marché, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Membres en exercice : 23	NUL	00	POUR 19
Membres présents : 15	BLANC	00	CONTRE 00
Membres votants : 19	Abstention	00	

N° 38/2009 – POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE FAISANT OFFICE D'ATSEM – DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Considérant qu'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe faisant office d'ATSEM figure actuellement au tableau des effectifs de la commune pour une durée hebdomadaire de service de 33 heures,

Vu la lettre de l'agent titulaire du poste, en date du 15 septembre 2009, par laquelle l'employeur est avisé du souhait de l'intéressée d'obtenir une diminution de la durée hebdomadaire de service de son poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe faisant office d'ATSEM,

Considérant qu'un tel changement n'aurait aucune incidence sur le bon fonctionnement des services de l'école maternelle pendant les périodes scolaires,

Considérant que pareil changement réduirait simplement, dans des proportions acceptables, le temps consacré au ménage et à l'entretien des locaux durant les périodes de vacances scolaires,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De voter la diminution de la durée hebdomadaire de service sur ce poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe faisant office d'ATSEM, comme indiqué dans le tableau suivant :

EMPLOI	ADJOINT D'ANIMATION DE 2 ^{ème} CLASSE
DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE ACTUELLE	33/35 ^{ème}
NOUVELLE DUREE	29.62/35 ^{ème}
A COMPTER DU	01/11/2009

Il est précisé que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Eure sera sollicité pour avis.

M. le Maire précise qu'à l'heure actuelle, il y a 5 ATSEM. 3 sont déjà à 29.62 heures, l'une d'elle est à 32.31 heures et la personne concernée par la demande est actuellement à 33 heures. La modification de son temps de travail entrainera sûrement une réorganisation du travail au moment du ménage dans les écoles mais pas une perturbation majeure.

M. Georges Dubuc souhaite savoir ce que cet agent a demandé exactement, à savoir une heure de moins par jour ou une réduction globale de son temps de travail. M. le Maire lui répond que ce point reste à déterminer avec l'agent. Celle-ci a souhaité bénéficier d'une réduction de son temps de travail pour des raisons personnelles.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

De voter la diminution de la durée hebdomadaire de service sur ce poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe faisant office d'ATSEM, comme indiqué ci-dessus,

D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Membres en exercice : 23	NUL	00	POUR 19
Membres présents : 15	BLANC	00	CONTRE 00
Membres votants : 19	Abstention	00	

INFORMATIONS

L'ordre du jour étant terminé, M. le Maire souhaite profiter de cette réunion pour faire le point sur plusieurs sujets.

Impayés de restauration scolaire. Lors de la première relance en août, 31 foyers étaient concernés par des impayés de restauration scolaire importants et avaient fait l'objet de précédents courriers. Ces 31 foyers cumulaient 13009.70 € d'impayés. Comme cela avait été prévu dans la délibération du mois de juin 2009, les foyers qui ne s'étaient pas manifestés ont reçu un second courrier au début du mois de septembre 2009 pour les informer que leurs enfants ne seraient pas admis au restaurant scolaire à la rentrée. Sur les 13009.70 € du départ, 4144.90 € ont été totalement réglés. 5 familles ont établi un échéancier avec le C.C.A.S. ou avec la Trésorerie de Bourgtheroulde pour un montant total de 3148.09 €. Il ne s'agit pas de mettre les gens dans la difficulté mais il faut aussi respecter les personnes qui payent sinon pourquoi ces dernières devraient-elles continuer à régler les sommes dues. Il reste 11 enfants pour lesquels les parents n'ont entrepris aucune démarche. Ces foyers cumulent 5716.70 € d'impayés. Pour le moment, les enfants ne se sont pas manifestés pour manger au restaurant scolaire. Ces parents vont à nouveau recevoir un courrier leur rappelant que le fait de ne pas envoyer leur enfant à la cantine ne les dispense pas de régler leurs impayés.

M. Jérôme Longuet souhaite savoir ce qui se passera si les parents refusent toujours de payer. M. le Maire lui répond qu'il relancera la Trésorerie de Bourgtheroulde pour que celle-ci engage des procédures à l'encontre de ces familles, procédures pouvant aller jusqu'aux saisies.

Consultation pour l'aménagement de la réserve incendie St Nicolas. Lors du lancement de la consultation, 19 entreprises ont reçu le dossier. Sur ces 19 dossiers, 7 entreprises ont répondu et 4 entreprises ont indiqué ne pas pouvoir donner suite en raison d'une surcharge de leur planning. Lors de l'ouverture des plis pendant la commission d'appel d'offres du 9 septembre 2009, une entreprise a proposé une troisième option à un coût moindre, de l'ordre de 50 % moins cher que l'offre la plus basse sur les deux options de base. Cette troisième option consiste en la réalisation d'un troisième bassin entre les deux bassins existants. Ceci permettrait de conserver l'utilité actuelle du bassin, à savoir un bassin d'orage. La commission d'appel d'offres a donc décidé de relancer sur cette troisième option, les entreprises qui avaient répondu. 5 entreprises sur 7 ont répondu. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre la mieux-disante à savoir la deuxième offre en terme de prix (164.47 € d'écart) mais celle qui offrait les délais d'intervention et de réalisation les plus courts. M. Michael Ono-Dit-Biot demande si le dossier administratif de l'entreprise avec l'offre la plus basse a été redemandé. M. le Maire lui répond que non. Il précise que le souci sur le filet fourni par l'entreprise retenue a été réglé. En effet, pour renforcer la sécurité et éviter d'avoir à remettre une deuxième clôture autour du bassin, il a été prévu d'installer un filet antichute de feuilles mais surtout antichute de personnes sur le bassin créé. L'entreprise a fourni la fiche technique sur ce filet et a confirmé son offre de prix malgré son erreur de chiffrage initial.

M. Georges Dubuc se demande si le filet sera suffisant. M. le Maire lui rétorque qu'il s'agit d'un filet avec des câbles en acier. M. Georges Dubuc s'interroge sur la capacité du bassin, à savoir 120 m³. M. le Maire lui répond que la commune a l'obligation d'assurer 2 heures avec 60 m³ par heure d'autonomie aux pompiers. Tel que le bassin est configuré, il assurera une contenance de 130 m³. M. le Maire ajoute qu'une véritable bouche incendie sera installée le long du bassin.

DICRIM. M. le Maire explique que la commune est tenue de réaliser le document d'information communal sur les risques majeurs. Ce document retrace les risques auxquels la commune est exposée, à savoir le risque « marnières » et le risque « transports de marchandises dangereuses » (traversée de la commune par la route départementale 313). M. le Maire informe les conseillers que ce document est librement consultable en Mairie. Un avis apposé pendant 2 mois informera les citoyens de l'existence de ce document afin que chacun puisse venir le consulter à sa guise.

Aide aux devoirs. L'aide aux devoirs reprendra le 1^{er} octobre 2009 à l'école élémentaire de Bosc-Roger-en-Roumois. De 16h30 à 17h, les enfants prendront leur goûter et de 17h à 18h, ce sera l'aide aux devoirs. 4 intervenants sont mobilisés pour assurer les deux soirs, à savoir le lundi et le jeudi. La décision de se limiter à 2 soirs par semaine a été prise afin de ne pas se substituer au rôle des parents. Ces derniers

peuvent assurer les devoirs de leurs enfants quand il n'y a pas école le lendemain. Faire les devoirs avec son enfant permet de lui montrer que l'on s'intéresse à lui. 2 intervenants travailleront de 16h30 à 18h15 afin de pouvoir raccompagner les enfants qui se rendent au Centre de Loisirs après l'aide aux devoirs.

M. le Maire ajoute que l'aide aux devoirs pour les collégiens reprendra le lundi 28 septembre 2009 dans le caveau de la salle des fêtes Jean Caillé.

Effectifs des écoles. L'école élémentaire comporte 10 classes qui sont toutes des cours uniques. Il n'y a plus de classes mixtes. Les classes vont de 20 à 29 élèves, pour un total de 239 enfants. CPA, Mme Linot, 21 / CPB, Mme Osmont, 22 / CE1A, Mmes Massau et Menard, 22 / CE1B, Mme Mailly, 22 / CE2A, Mmes Delamare et Garnier, 29 / CE2B, Mme Poulain, 28 / CM1A, Mme Loubet, 24 / CM1B, Mme Dubos, 24 / CM2A, Mmes Renault et Menard, 24 / CM2B, Mme Razafintsalama, 23.

Concernant l'école maternelle, le nombre d'enfants s'élève à 134. Petite Section, Mme Dumont-Roty, 27 / Petite et Moyenne Section, M. Danière, 26 / Moyenne Section, Mme Caron, 25 / Moyenne et Grande Section, Mme Nicol, 28 / Grande Section, Mme Lhotellier, 28.

M. le Maire ajoute que des mesures ont été prises dans le cadre de la prévention de la grippe A. Des essuie-mains à usage unique, des distributeurs de savon liquide ainsi que des poubelles ont été installés dans les 2 écoles.

Restaurant scolaire. Actuellement, l'organisation de la restauration scolaire reste la même que l'année dernière, à savoir 2 services pour l'école maternelle et 3 services pour l'école élémentaire. M. le Maire informe les conseillers municipaux que la livraison du nouveau restaurant scolaire est prévue à la fin du mois de novembre et ce, à cause des 42 jours d'intempéries qui ont été accumulés pendant l'hiver. L'ouverture du restaurant scolaire reste maintenue en janvier 2010. En effet, le mois de décembre et notamment les vacances de Noël permettront de mettre en place le mobilier et de figoler l'installation du restaurant.

Valisettes de confinement. M. le Maire rappelle la demande formulée par les écoles au sujet des valisettes de confinement prévues dans les P.P.M.S. Il explique que ces valisettes n'existent pas toutes faites et que M. Alain Gautier a pris contact auprès de différents fournisseurs pour concevoir ces valisettes.

« **N'en jetez plus** » M. le Maire informe les conseillers que la Louveterie organise le dimanche 27 septembre 2009 une journée sur l'art du recyclage et sur la gestion des déchets ménagers à Thuit Hébert. Il encourage vivement les conseillers à s'y rendre afin de manifester leur soutien aux bénévoles de cette association qui tend à réinsérer dans le monde du travail des personnes qui ont perdu, pour diverses raisons, le lien social. Mme Ghislaine Grandjean souligne que 47 personnes sont sorties l'année dernière avec un C.D.D., un C.D.I. ou une formation de cette association.

M. le Maire informe également de la tenue de Croq'Note Rando ce dimanche 27 septembre 2009. Rendez-vous à 8h30 au Centre de Loisirs de Bosguérard de Marcouville.

M. Michael Ono-Dit-Biot demande s'il est possible d'avoir un compte rendu des réunions du Conseil Communautaire. M. le Maire lui répond que les documents relatifs à la Communauté de Communes et notamment les comptes-rendus du Conseil communautaire sont consultables en Mairie.

M. Georges Dubuc interpelle M. le Maire sur l'absence de passage piéton au niveau du rond-point de Simply Market. M. le Maire lui répond que cette question est en cours. Le problème a été soulevé auprès des intéressés. M. Georges Dubuc explique qu'il y a également une ornière en face de chez M. Dos Santos. M. le Maire lui fait remarquer que l'ornière en question ne se situe pas devant chez M. Dos Santos mais devant chez M. Baptista. Mme Ghislaine Grandjean ajoute que c'est la même chose devant l'entreprise Leblond. M. le Maire leur répond qu'il a bien noté les soucis.

Mme Valérie Crouin demande ce que vont devenir les arbustes plantés le long de la R.D. 313, arbustes qui sont complètement morts. M. le Maire explique qu'ils seront remplacés. En effet, ces arbustes n'ont pas supporté le salage effectué cet hiver sur la voie. Mme Virginie Longo ajoute que les poids lourds ne se gênent pas non plus et passent régulièrement dessus ce qui n'arrange rien.

M. Michael Ono-Dit-Biot demande des renseignements sur la déchetterie, notamment le nombre de fois où les bennes sont vidées. En effet, le samedi, les bennes sont toujours pleines. M. le Maire répond qu'elles sont vidées plusieurs fois dans la journée. M. Michael Ono-Dit-Biot demande s'il n'est pas possible de mettre en place une benne supplémentaire. Etant donné l'espace, M. le Maire lui répond que c'est impossible. M. Franck Tamion précise que le samedi 18 septembre après-midi, la déchetterie était fermée. Il ajoute que 200 personnes se sont présentées le lundi suivant uniquement pour des déchets verts et que donc les bennes ont été vite remplies.

Mme Virginie Longo souhaiterait savoir où en est l'affaire au sujet du terrain appartenant à M. Delapille. M. le Maire explique que M. Delapille possède deux terrains. L'un se trouve dans la zone NA et la Mairie a donc un avis à donner sur une éventuelle vente. L'autre terrain se situe en dehors de la zone NA et M. Delapille peut le vendre comme il le souhaite. Il avait d'ailleurs une offre à ce sujet mais on ne sait pas si cela a abouti. Concernant le premier terrain, si la commune souhaite l'acquérir, M. Delapille devra manifester clairement sa volonté de vendre. Il faudrait alors une délibération pour demander l'intervention du Service des Domaines, obtenir une estimation du terrain et vérifier qu'elle correspond avec les exigences de M. Delapille.

Mme Virginie Longo soulève la question du logement sur Bosc-Roger-en-Roumois. M. le Maire lui répond qu'il y a toujours 50 personnes en liste d'attente.

M. Georges Dubuc soulève un problème dans le chemin qui se situe derrière Aldi. On y trouve des tas de thuyas. M. le Maire explique que suite à un courrier de la mairie, les personnes ont taillé leur haie. Après 3 allers-retours à la déchetterie le même jour, ils se sont vus refuser l'accès d'où l'existence pour le moment de nombreux tas dans leur cour.

Mme Virginie Longo explique que M. Gilles se serait plaint. Selon lui, c'est à cause de Mme Longo s'il doit couper sa haie. M. le Maire répond qu'il existe des règles sur la taille des haies et qu'il faut les respecter.

Mme Valérie Crouin s'interroge sur les détecteurs de luminosité qui déclenchent l'éclairage public. Qui les règle ? En effet, dans le hameau Les Rues, l'éclairage s'allume depuis une semaine à 19h45 alors qu'il fait encore jour. M. le Maire explique que c'est une cellule qui joue le rôle de détecteur. M. Alain Gautier ajoute qu'en cas de soucis de cet ordre, il faut le signaler en Mairie afin que l'entreprise puisse intervenir.

La séance est levée à 19 heures 25.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Berthé RAPHANEL

Philippe VANHEULE

Les adjoints et conseillers municipaux :